



Programme de subvention pour les couches lavables

Toujours dans l'optique de se conscientiser face à l'environnement, la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare met sur pied une politique de remboursement pour les familles résidantes de Ste-Marcelline-de-Kildare pour l'utilisation de couches de coton lavable.

Politique de remboursement

Le programme accorde une aide financière de 50% des dépenses jusqu'à concurrence de 100 \$ / enfant sur le montant déboursé selon les modalités suivantes :

- l'achat d'un ensemble de couches lavables
- la présentation des documents suivants à la réception de l'hôtel de ville :
 - o le reçu original de l'ensemble de couches de coton acheté
 - o une preuve de naissance de l'enfant
 - o une preuve de résidence
- une signature sera requise attestant que les documents exigés sont véridiques et précisant que le bénéficiaire s'engage à utiliser les couches lavables.

Toutes les familles ayant un bébé de moins de 2 ans (23 mois) et résidant sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare sont admissibles à cette politique de remboursement.

Le remboursement se fera dans les deux mois suivant la demande.





FORMULAIRE

Programme de subvention pour les couches lavables

Prénom et nom de l'enfant :
Prénom et nom de la mère :
Prénom et nom du père :
Adresse postale :
Numéro de téléphone :
Courriel:
Date de naissance de l'enfant :
√ J'atteste que les documents/informations fournis sont véridiques et je m'engage à utiliser les couches lavables. Signature du demandeur :
Signature du demandeur : Date :
Réservé à l'administration
Preuve de résidence Preuve de naissance Preuve de paiement
Achat daté du : (joindre une copie du reçu original)
Date de réception de la demande :
Initiales de l'employé(e):
Montant du remboursement
$\frac{1}{\text{Montant de l'achat}} \$ x 50\% = \frac{1}{\text{Maximum } 100 \$ / \text{enfant}} \$$